

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 14 NOVEMBRE 2001

Objet : L'an deux mille un et le quatorze Novembre
à dix huit heures

Autorisation de
Signature de
Convention

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0111/08

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, CLARY, COULLET,
ESTROSI, FRANCO, FRERE, GINESY, MARICIC, MARY,
MORANI, REGHEZZA, VEROLA, VICTOR.
MMES ALLAVENA, BRUN, CORDONNIER, FORESTIER,
GIUDICELLI, LAURIERE, PASTOR, PECQUEUR, SOMARIA,
STEFANI.

Le Président indique que M. DUBREUIL, Directeur Adjoint
chargé de l'Enseignement a fait une demande de renouvellement de mise à
disposition auprès de la Ville de Grasse pour enseigner au
Conservatoire Municipal de Grasse. Après avis favorable de la direction
de l'Ecole Départementale de Musique des AM, du Conservatoire Municipal
de Grasse, il y aura lieu de signer une convention de mise à
disposition avec la Ville de Grasse.

Cette convention devra définir le nombre d'heures de mise
à disposition des agents, les responsabilités de chacun, le montant des
versements (salaires et charges) dûs par la ville de Grasse au
Syndicat Mixte.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) autorise le Président à signer la convention entre le Syndicat Mixte
et la Ville de Grasse de renouvellement de mise à disposition du
Directeur Adjoint chargé de l'enseignement au Conservatoire
Municipal de Grasse du 1er janvier 2002 jusqu'au 31 décembre 2002.
- 2) charge le Président de prendre les arrêtés correspondants.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON